ABLIRE

Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 10 €
933.147.407 RCS LILLE
Siège social :
41 RUE JACQUEMARS GIELEE – 59800 LILLE

PROCES-VERBAL DE DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 19 MAI 2025

Le 19/05/2025

Le soussigné Monsieur AAROS Faîsal unique actionnaire de la société **ABLIRE** au capital de **10** €, dont le siège social est situé au 41 Rue Jacquemars GIELLE – 59800 LILLE
, après les décisions suivantes :

Résolution N°1-

Il est pris acte par l'actionnaire unique de la démission de Monsieur AAROS Faisal, à compter de ce jour, de ses fonctions de président. L'assemblée générale accepte sa démission à compter de ce jour et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ses fonctions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°2-

L'actionnaire unique a décidé de nommer aux fonctions de président de la société : Madame CUBERO SANCHEZ Andrea, née le 13/01/2002, à ZARAGOZA (ESPAGNE) de nationalité Espagnole et demeurant au 701 La Besnardière (Le Puiset-Doré) 49110 Montrevault-sur-Èvre

Ce dernier accepte et déclare n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ses fonctions. Ses fonctions sont exercées dans les conditions prévues par la loi et et les

statuts. En remplacement du président démissionnaire, Monsieur AAROS Faîsal.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°3-

Acceptation de la session de 10 actions entre Monsieur AAROS Faïsal et Madame CUBERO SANCHEZ Andrea

Cette décision adoptée à l'unanimité.

Résolution N°4-

Les statuts seront modifiés en conséquence et les formalités réalisées auprès des organismes compétents.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°5-

L'assemblée générale confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance élevée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les intervenants susmentionnés et vaut fiche de présence.

Fait à LILLE

Le 19/05/25

Monsieur AAROS Faïsal



Madame CUBERO SANCHEZ Andrea

